

Délibération

Réunion du comité du 27 décembre 2017

Délibération n°2017-22

Répartition budgétaire des crédits de financement de l'AURAN et de l'ADDRN

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 14 décembre 2017

Présents le 20 décembre 2017 : 21 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 21 décembre 2017

Président de séance : Yvon LERAT

Présents 26 : Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Dominique DUCLOS, Joël GEFFROY, André LANCIEN, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Alain MANARA, David MARTINEAU, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Alain ROYER, André SOB CZAK.

Absents et représentés 10 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Gérard ALLARD donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à André SOB CZAK, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge DAVID, Pascal PRAS donne pouvoir à Martin ARNOUT, Alain ROBERT donne pouvoir à David MARTINEAU, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Jean-Claude LEMASSON, Fabrice ROUSSEL donne pouvoir à Dominique DUCLOS, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST.

Absents et excusés 77 : Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Frédéric GREGOIRE, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascal HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Jean-Claude PELLETEUR, Thomas QUERO, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 27 décembre 2017

Délibération n°2017-22

Répartition budgétaire des crédits de financement de l'AURAN et de l'ADDRN

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par dérogation à la délibération n° 2014-21 du 4 juillet 2014 portant délégation du comité syndical au bureau, le comité est amené à préciser les délibérations n°2017-01 et n° 2017-02 du bureau du pôle métropolitain relatives aux programmes partenariaux de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (Auran) et de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nazairienne (Addrn).

En effet, lors de sa séance du 9 février 2017, le comité syndical du pôle métropolitain a approuvé son budget primitif. Ce budget identifie une enveloppe globale de 455 000€ pour les deux agences.

Les précisions suivantes sont apportées, au titre de l'année 2017, sur la répartition des crédits :

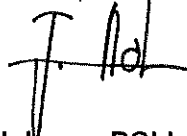
- une subvention de 135 000 euros (budget fonctionnement, nature 6574) pour le fonctionnement global de l'Auran
- une subvention de 92 500 euros (budget fonctionnement, nature 6574) pour le fonctionnement global de l'Addrn
- des études réalisées par l'Auran pour le Schéma de Cohérence territoriale pour un montant de 135 000 euros (budget investissement, nature 202)
- des études réalisées par l'Addrn pour le Schéma de Cohérence territoriale pour un montant de 92 500 euros (budget investissement, nature 202)

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- approuve, au titre de l'année 2017, le versement à l'Auran et à l'Addrn des crédits dans le cadre des conditions ci-dessus mentionnées, pour un montant total de 455 000 euros.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 27 Décembre 2017



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2017_22_DEL_CS
Date de la décision:	2017-12-27 00:00:00+01
Objet:	délibération 2017-22 du comité syndical du 27 décembre 2017 : répartition budgétaire des crédits de financement AURAN et ADDRN
Classification matières/sous-matières:	7.5.3
Identifiant unique:	044-200035335-20171227-2017_22_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_22_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	948
<i>nom de original:</i> 2017 12 27 delib 2017_22 Repartition budgetaire des credits de financement de l'Auran et de l'Addrn signé.pdf	application/pdf	106205
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_22_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106205

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2017 à 15h34min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2017 à 15h39min59s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2017 à 15h40min16s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	27 décembre 2017 à 15h41min50s	Recu par le MIOCT le 2017-12-27

